

Conditions générales de vente

Article 1 : Application et objets des conditions de vente

Toute commande implique l'acceptation par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente sauf accord dérogatoire exprès. Les présentes conditions ont pour objet la vente des produits tels que désignés au devis avec ou sans la prestation de pose. Sont exclus les travaux de maçonnerie non prévisibles ou non courants survenant lors de la pose ainsi que les raccords de peinture ou d'enduit.

Article 2 : Devis et commande

2.1 L'établissement d'un devis est gratuit. L'offre de vente proposée par le devis est valable pendant 1 mois à compter de l'établissement du dit document. Ce délai dépassé, le vendeur pourra refuser de vendre au prix et aux conditions de devis.

2.2 Un devis n'est valable que s'il est signé et daté du vendeur.

2.3 L'acceptation du devis par le client vaut passation de commande et transforme le devis en bon de commande.

2.4 En cas de modification de la commande initiale par le client, le vendeur établira une modification de commande indiquant le nouveau délai et le nouveau prix, modification portée sur un avenant au bon de commande, impérativement signé du client et du vendeur.

Article 3 : Confidentialité des données

Pour satisfaire aux obligations légales et fiscales, une copie papier et informatique de chaque facture sera conservée par la société E.I.R.L RMGM conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'acheteur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données personnelles le concernant en écrivant par courrier et en justifiant de son identité à : E.I.R.L RMGM.

Article 4 : Prix et règlement

4.1 Le prix comprend les frais de livraison.

4.2 L'acceptation du devis et la passation de commande donnera lieu au versement d'un acompte par virement bancaire, sauf choix du client pour un paiement total, après expiration du délai de réflexion conformément aux articles L.121-23 et suivants du code de la consommation.

4.3 Le solde de la commande sera réglé par le client, par virement bancaire, lors de la livraison des produits en cas de commande sans pose, ou lors de la réception contradictoire des travaux.

4.4 En cas de non paiement du solde de la commande, dans un délai de 8 jours après la livraison ou la réception contradictoire, des pénalités de retard seront facturées à hauteur de 40 euros par jour.

Article 5 : Délais de livraison

Conformément aux articles L.114-1et R.114-1 du code de la consommation, le vendeur indiquera la date limite à laquelle il s'engage à livrer la marchandise (à savoir 48 semaines après la signature du bon de commande) lorsque le prix de celle-ci est supérieur à 500 euros ttc.

Le vendeur ne pourra être déclaré responsable du non respect des délais en cas de :

- Non respect par le client des conditions de paiement (versement de l'acompte)
- Force majeure ou intempéries
- Dans le cas où l'accès au chantier n'a pas été possible du fait de l'acheteur.

Le délai d'exécution court à partir de la signature du bon de commande. L'exécution de la prestation de service s'effectuera dans un délai maximal de 48 semaines après signature du bon de commande.

Article 6 : Réception

6.1 L'acheteur a le devoir d'examiner les marchandises et les travaux lors de la réception ou de l'enlèvement. En cas de fourniture de produits sans pose, il appartient au client, en cas d'avaries des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. En outre, le client devra formuler ses contestations à E.I.R.L RMGM par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours suivant la date de livraison ou d'enlèvement. L'acheteur devra conserver les marchandises dans les meilleures conditions afin que le vendeur puisse effectuer tout contrôle nécessaire à la bonne fin de réclamation.

6.2 En cas de fourniture avec pose, il sera procédé à l'établissement contradictoire d'un procès verbal de réception au dernier jour d'exécution du chantier.

6.3 Tout produit ou toute prestation n'ayant pas fait l'objet de réserve lors de la réception ou de l'enlèvement, dans un délai de 8 jours, à compter de la réception ou de l'enlèvement, sera considéré comme étant accepté par l'acheteur et sera couvert de tout vice apparent et/ou manquant.

Article 7 : Garantie et responsabilité

7.1 Toute utilisation de produit non conforme à leur destination, dégage le vendeur de toute responsabilité. Tel est le cas si l'acheteur ne respecte pas les conditions d'entretien figurant sur RMGM.CO

7.2 Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 an.

7.3 En tout état de cause, la garantie légale des vices cachés demeure applicable.

7.4 La garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acheteur devra se prévaloir dans les conditions de l'article 6.

7.5 En aucun cas, la société EIRL RMGM ne peut être tenue responsable de la dégradation du support sur lequel le revêtement est appliqué et des conséquences sur celui-ci.

Article 8 : Annulation de commande

8.1 La commande de fourniture avec pose pourra être annulée par la société RMGM dans le cas où le technicien constaterait une impossibilité d'exécution de la commande pour raison technique ou si son contrôle mettait à jour une augmentation ou une diminution significative des coûts d'exécution.

8.2 Toute annulation de commande après le délai légal de rétractation entraînera le paiement de dommages-intérêts par le client d'une somme égale à 30% du montant de la commande en plus des acomptes versés.

8.3 Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.